

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES APLIX S.A

**Commandes** - Les commandes sont enregistrées aux présentes conditions de vente, et les marchandises facturées au tarif en vigueur à la date de livraison. Nos marchandises sont vendues départ usine, même lorsqu'elles ont été expédiées franco. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire.

**Réclamations** - Toute réclamation doit être faite dans les huit jours de la réception de la marchandise. Nous ne pouvons être tenus qu'au remplacement des marchandises défectueuses. Aucun retour ne sera accepté au siège social, tout retour en nos magasins devra faire l'objet d'un accord préalable du siège social et ne pourra porter sur une marchandise transformée. Le matériel retourné ne sera crédité qu'après réception et vérification en nos magasins sous déduction de 10% pour frais de manutention, à moins d'une erreur de nos services à la livraison. Pour les travaux à façon, notre responsabilité est limitée aux prix de façon, sauf accord particulier.

**Délais de règlement** - Sauf dispositions contraires convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au troisième jour net suivant la date d'émission de la facture.

**Litiges** - Pour toutes contestation, les tribunaux de Nantes sont seuls compétents, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de non-paiement à l'échéance, ou de retard de paiement, il sera automatiquement dû une pénalité de retard sur le montant TTC de la facture, sans qu'il soit besoin d'une quelconque mise en demeure, calculées sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois, outre les frais et honoraires de recouvrement dont le montant minimum ne peut être inférieur à 40 Euros, et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels le vendeur pourrait prétendre.

**Réserve de propriété** - Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix de vente. Au cas où l'acheteur n'effectuerait pas ses paiements aux dates convenues, la marchandise pourra être récupérée sans procédure sur simple sommation. En tout état de cause, le défaut de paiement d'une seule échéance entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate des échéances restant à courir, et à défaut de complet paiement du solde du prix restant dû par l'acquéreur dans les huit jours de la sommation susvisée, le vendeur reprend la marchandise impayée comme indiqué ci-dessus.

**RGPD** - Les données sont exploitées exclusivement dans le cadre de la relation d'affaire qui lie les parties ; le client dispose d'un droit d'accès et de rectification via l'adresse suivante : [DPO@aplix.fr](mailto:DPO@aplix.fr)